

Les courses du Château de Sully



* Une partie des frais d'inscription sera reversée à **Note Rose** association au profit de la lutte contre le cancer

Départ 10h

LA ROSNÉENNE (5 KM)

Départ 10h

LA SULLY (10 KM)

Départ 9h

LES "PETITS BOUCHONS" (1,2 KM)

(enfants nés entre 2008 et 2013)

Dimanche 19 mai 2019

Rosny-sur-Seine



Coupon d'inscription

Autorisation de courir sous certificat médical (course à pied en compétition) ou licence FFA

- La Sully - 10 km (2003 et avant) La Rosnéenne - 5 km (2005 et avant)
 Les « Petits Bouchons » - 1,2 km (2008 à 2013) (cocher la case correspondante)

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Sexe : M F

Email :

Licence : FFA n° Club (en toutes lettres) :

N° FFA du club :

Réservé à l'organisation
N° DOSSARD



Né(e)s en 2003 et avant pour LA SULLY
Né(e)s en 2005 et avant pour LA ROSNÉENNE
10 km - Départ 10h

Départ & Arrivée au Stade ROLAND LEDUC

Dossards et inscriptions

à partir de 8h30 au stade

Clôture des inscriptions à 9h45

Parking, vestiaires et douches

Orchestre sur le parcours

1 ou 2 boucles de 5 km

*(4 km sur chemins très roulants dans le Parc du Château
de Rosny et 1 km sur bitume le long de la Seine)*

Fléché, protégé, indication des kilomètres

Ravitaillement au 5 km et à l'arrivée

RENSEIGNEMENTS :

Bulletin à retourner avant le 19 mai 2019 à :

Patrice PLANQUAIS

4, allée de Picardie, 78200 MAGNANVILLE

Tel. Portable : **06 83 57 14 58**

patrice.planquais@wanadoo.fr

http://csmr.athletisme.free.fr

9 EUROS ET 14 EUROS AVANT LE 19 MAI 2019

Bulletin d'inscription et règlement
sur ce formulaire **14 euros et 16 euros sur place**

Chèques à l'ordre de : CSMR ATHLÉTISME

RÉCOMPENSES LA SULLY

. 3 premiers SCRATCH non cumulables H & F

. 3 premiers H & F des catégories de cadets à M4

RÉCOMPENSES LA ROSNÉENNE

. 3 premiers SCRATCH non cumulables H & F

. 1^{er} H & F des catégories de minimes à M4

RÉCOMPENSES ÉQUIPES

. 3 premières équipes sur 5 athlètes H & F
(toutes catégories)

. 1^{er} Association ou Entreprise sur 4 classé(e)s

. 1^{er} Club, Association ou Entreprise
ayant le plus d'inscrits

**RÉCOMPENSE
POUR LE MEILLEUR DÉGUISEMENT,
LOT POUR TOUS,
LOTS TIRÉS AU SORT**

LES P'TITS BOUCHONS

Né(e)s de 2008 à 2013 - 1,2 Km

Départ 9 h

INSCRIPTION GRATUITE

Dossards et inscriptions

À partir de 8h au Gymnase Masséra

Clôture des inscriptions à 9h

Récompenses

. 3 premiers G & F benjamins, poussins
et Écoles d'athlétisme

MÉDAILLES OU AUTRES POUR TOUS

ENVIRONNEMENT :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la!

**Ne jeter ni papiers, ni emballages de barre,
ni tubes.**

POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION : web : www.le-sportif.com

ou par téléchargement sur notre site :

csmr.athletisme.free.fr

RÈGLEMENT POUR TOUTES LES COURSES Y COMPRIS ENFANTS

Les différentes épreuves, conformes aux règlements de la FFA sont ouvertes à toutes et à tous, licencié(e)s ou non - 10km (né(e)s en 2003 et avant) , 5Km (né(e)s en 2005 et avant) , 1,2 km : jeunes (né(e)s de 2008 à 2013).

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999 : Les coureurs licenciés FFA uniquement doivent présenter leur licence en cours de validité; les coureurs non licenciés ou licenciés autre fédération que FFA doivent obligatoirement fournir un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou la photocopie de celui-ci.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance civile souscrite auprès de **AIAC COURTAGÉ**.

Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique avant, pendant et après l'épreuve. Accompagnateurs à vélo interdits. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Annulation course : Quelque soit l'objet de l'annulation de la course, (conditions atmosphériques, sanitaires,...) mettant en péril les participants ou le bon déroulement de la course le montant de l'engagement sera acquis au CSMR, ce montant couvrant les frais d'organisation.

Droits à l'image : Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour utilisation faite de son image.

